



FORMULAIRE POUR L'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

IMPORTANT : Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la Municipalité dans un déla maximal de 30 jours suivant l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Informations sur le chien :

Nom du chien : _____

Année de naissance : _____

Race : _____

Poids : _____

Couleur : _____

Sexe : Femelle Mâle

Micropucé : Oui Non

Stérilisé : Oui Non

Caractéristiques ou signes distinctifs du chien :

Provenance du chien (où l'avez-vous acquis ?) : _____

Noms des municipalités où le chien a déjà été enregistré : _____

Une décision à l'égard de ce chien a déjà été rendue : Oui Non Si oui, # de la décision : _____

Pour l'enregistrement de votre chien, **vous devez obligatoirement fournir une photo claire de votre animal**. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une photo, vous devez apporter votre chien au bureau municipal afin qu'une photo soit prise sur place.

Informations sur le ou les propriétaire(s) ou gardien(s) :

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

Je déclare que les renseignements mentionnés sont exacts et je m'engage à aviser la Municipalité de tout changement :

Signature :

Date :

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date :

de médaille :

Coût d'enregistrement : 50 \$

La licence est valide pour toute la durée de vie de l'animal.